

**Aux parents des élèves enclassés
en 2P, 3P, 4P, 5P et 6P**

Traité par : LBU/DJAS
Réf. : Offre stage sportif automne 2026

Pully, le 24 août 2026

Stage sportif - automne 2026

Madame, Monsieur, chers parents,

La Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique (ci-après DJAS) propose, durant les vacances d'automne 2026, les prestations suivantes, organisées par **Supercamp** :

- Stage sportif du 19 au 23 octobre 2026.

L'équipe de **Supercamp** propose des camps sportifs axés sur des activités à la fois sportives et ludiques. L'objectif est de permettre aux enfants de découvrir de nouvelles disciplines, telles que le kin-ball, le dodgeball ou encore l'indiaca, tout en s'amusant et en partageant des moments conviviaux.

Les enfants seront pris en charge dès 8h30 et les activités débuteront à 9h30 jusqu' à 16h30 à la Salle de gymnastique de Jules Loth. Un repas sera proposé aux enfants à midi.

Prix et conditions

Habitants de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne : CHF 250.00 pour 5 jours.

Habitants d'une autre commune : CHF 300.00 pour 5 jours.

Le forfait couvre notamment les frais d'encadrement, de nourriture et des activités.

Rabais de famille : 20 % dès le deuxième enfant et pour les suivants. Des aides individuelles communales sont en outre possibles pour des demandes justifiées (selon les revenus des parents). Les familles qui en font la demande sont priées de nous transmettre les 3 dernières fiches de salaire ainsi que la dernière décision de taxation complète d'impôts. Informations supplémentaires au 021 721 31 65.

Une facture sera envoyée après le camp et sera payable à 30 jours. Aucun remboursement ne pourra être accepté pour des enfants qui ne participeraient qu'à une partie du séjour ou qui annuleraient leur inscription sans justification valable.

Tout désistement survenant moins de quinze jours avant le début du camp sera facturé aux parents à hauteur de 20% du prix total.

Les inscriptions seront ouvertes à partir du mercredi 9 septembre 2026 dès 12h00.

Seuls les parents ou représentants légaux peuvent procéder à l'inscription de leur(s) enfant(s).

Elles seront traitées par ordre d'arrivée et par degré de priorité qui sont les suivants :

- Une priorité d'inscription est accordée aux enfants domiciliés à Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne ;
- L'adéquation de l'inscription selon l'année scolaire en cours de l'enfant : c'est-à-dire uniquement les enfants fréquentant les classes de la 2^{ème} à 6^{ème} année pour l'année scolaire 2025-2026. Les fratries devront également respecter ces dispositions.

Dans le cas où la capacité maximale de 24 places a été atteinte, les inscriptions seront également prises en compte par ordre d'arrivée et placées sur une liste d'attente. La DJAS prendra contact avec les familles en cas de désistements d'enfant inscrits.

Selon le nombre d'inscription, nous pourrions être contraints de supprimer le camp. Les parents recevront une confirmation par courriel dans les plus brefs délais.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, chers parents, l'expression de nos sentiments distingués.



A. Delaloye
Chef de service



Mme d'Auriol
Responsable du secteur
Animations et jeunesse